PROSPECTUS SIMPLIFIE

Certificat Tracker

Sous-jacent : Artificial Intelligence

Maturité : Open end

Ce produit structuré n'est pas un placement collectif au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et n'est donc soumis ni à autorisation ni à surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). L'investisseur supporte de surcroît un risque d'émetteur. Ce certificat est activement géré de manière discrétionnaire et dynamique.

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Détails du Certificat

N° valeur / ISIN / Symbole	35 928 127 / CH0359281273 / Pas de cotation prévue en l'état
Emetteur et Lead Manager	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (S&P AA/stable)
Surveillance prudentielle	La BCV Lausanne Suisse est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA)
Agent payeur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Agent de calcul du panier	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Investment Manager	Piguet Galland & Cie SA, 41 Avenue Peschier 1206 Genève. Piguet Galland & Cie SA est soumis à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).
Sous-Jacent	Voir rubrique « Composition du panier », en page 3, pour le détail des titres inclus dans le panier
Mode de gestion	Discrétionnaire et dynamique
Ratio de conversion	1 Certificat = 1 Panier
Montant de l'émission	210 000 Certificats (avec clause d'augmentation et de réouverture)
Investissement minimum	1 Certificat
Monnaie de référence	USD
Prix d'émission	USD 100.00
Prix de référence	USD 100.00
Frais de distribution	Aucun frais de distribution
Date d'évaluation initiale	10.03.2017
Date de paiement	17.03.2017
Date de résiliation effective / Date d'évaluation finale	Open End
Date de remboursement	Correspond au 6ème jour ouvré suivant la date de résiliation communiquée par l'investisseur ou par l'émetteur (sous réserve de non survenance de conditions de marché extraordinaires ou d'urgence).
Définition du produit	Ce Certificat, libellé en USD, est composé d'une sélection d'au minimum 5 actions et d'une poche cash en USD (voir définition ci-dessous). La sélection reflète la stratégie d'investissement de l'Investment Manager. Ce produit est de type « Open End », c'est-à-dire qu'il ne dispose pas de date de maturité définie à la date d'émission. La date de maturité deviendra effective (« date de résiliation effective ») au moment de l'exercice par l'émetteur ou l'investisseur de leur droit de résiliation respectifs, en respectant les délais d'annonces mentionnés dans ce document.

Description de la stratégie d'investissement	Le Certificat vise à investir dans un Portefeuille de Référence qui se concentrent sur la stratégie de l'Investment Manager. La sélection des composants se fait par l'Investment Manager sur la base de son évaluation qualifiée du marché. Les sociétés sélectionnées sont actives dans le domaine de l'intelligence artificielle et ont comme axe stratégique de développer des produits, technologies ou services permettant et facilitant les développements liés à l'intelligence artificielle et ont une partie croissante de leurs revenus qui proviennent de ces activités. Celles-ci se trouvent essentiellement dans les pays développés La Stratégie d'investissement n'intègre pas d'effet de levier et est mise en oeuvre conformément aux règles de gestion. Celles-ci prévoient un niveau d'investissement maximal de 100% et une pondération des différents composants du Portefeuille de Référence d'au moins 0% et au maximum 100%. De plus, le nombre de composants du Portefeuille de Référence est compris entre un minimum de 5 et un maximum de 50. Le Portefeuille de Référence contient une poche cash. Une couverture de marché peut être réalisée au moyen de Futures sur indices actions.
Définition de la notion de poche cash	La poche cash en USD est une composante monétaire faisant partie intégrante des sous-jacents composants le panier du Certificat. La poche cash n'est pas rémunérée par un intérêt mais peut faire l'objet d'un intérêt négatif.
Classification ASPS	Produit de participation - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse www.svsp-verband.ch.
Frais de gestion	1.00% p.a. (entre 0.65% et 0.75% p.a. pour l'Investment Manager et 0.25% et 0.35% p.a. pour l'Emetteur) prélevé prorata temporis dans la poche cash. Au cas où le montant disponible dans la poche cash est insuffisant pour couvrir les frais de gestion, un ajustement des pondérations des titres sera effectué afin de couvrir ces frais.
Frais de transactions liés aux recompositions	0.10% par recomposition calculés sur le nominal rebalancé (y compris sur les transactions swaps sur devises).
Rôles et responsabilités	En accord avec l'univers et les règles d'investissement (voir ci-dessous), l'Investment Manager décide de la composition du panier ainsi que de la pondération des titres et de la poche cash. La performance de ce Certificat dépend donc de la qualité des décisions d'investissement de l'Investment Manager. Ce dernier assume l'entière responsabilité quant à la composition du panier et son impact sur la performance de ce Certificat. L'Emetteur exécute les ordres d'achat et/ou vente nécessaires à l'émission et/ou à la recomposition du Certificat sur une base du « best effort ».
Univers d'investissement	Les actions doivent être listées sur la bourse Suisse SIX Exchange ou une bourse de valeurs mobilières étrangères dotée d'une réglementation équivalente. . L'investment manager tient gratuitement à disposition des investisseurs les informations relatives à la stratégie de placement appliquée.
Règles de gestion	1. L'Investment Manager peut recomposer le panier, en tout temps, un maximum de 52 fois par année. 2. Le Certificat se compose d'un panier d'au moins 5, mais au maximum 50 actions ainsi que d'une poche cash libellée en USD. 3. Les actions entrant dans la composition doivent être libellées dans les monnaies suivantes : CHF, USD, EUR, GBP, SEK, NOK, DKK, JPY, KRW, TWD, HKD et SGD. 4. La poche cash ne pourra pas excéder 50% du nominal total investi lors de chaque recomposition. Cette position cash n'est pas rémunérée par un intérêt mais pourrait faire l'objet d'un intérêt négatif. 5. La capitalisation minimale des sociétés doit être de USD 0.5 mia. 6. Lors d'une recomposition, le poids d'un nouveau titre ne peut pas dépasser la moitié du volume moyen journalier observé lors des 5 derniers jours. 7. Durant la durée de vie du Certificat, les dividendes nets (impôts et frais éventuels déduits) seront réinvestis dans leurs titres respectifs. 8. Une couverture de change peut être conclue (durée de 3 mois par défaut des swap) ou dénouée durant la vie du produit selon les instructions de l'Investment Manager, sauf pour les devises non délivrables. 9. Toute technique destinée à créer un effet de levier dans le panier est prohibée.

Contraintes d'investissement

Pour des raisons de liquidité des titres traités ou s'il est impossible de traiter le titre pour des raisons techniques, l'implémentation par l'Emetteur des décisions d'investissement de l'Investment Manager peut prendre plusieurs jours ouvrés bancaires. En fonction de ces éléments uniquement, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les décisions d'investissement seront implémentées selon les instructions reçues le jour même.

L'Emetteur se réserve le droit de refuser d'exécuter un ordre d'achat si le titre en question fait l'objet d'une restriction d'investissement. Peuvent notamment faire l'objet d'une restriction d'investissement, les sociétés qui créent un risque de réputation pour l'Emetteur ou ne respectent pas ses positions déontologiques (actuellement, l'Emetteur s'interdit tout investissement dans des sociétés actives dans le domaine des armes à sous-munitions).

Si un titre choisi ne respecte plus les restrictions d'investissement fixées par l'Emetteur, ce dernier devra obligatoirement être remplacé lors de la prochaine recomposition du panier.

Composition du panier

La composition actuelle du panier se trouve à la dernière page du document.

Conditions du produit

Modifications imprévues et non convenues

Toutes les modifications imprévues et non convenues contractuellement des conditions du produit (par exemple en cas d'opérations en capital touchant les sous-jacents tels que des splits, des remboursements de la valeur nominale ou des conversions) seront communiquées à l'adresse internet www.bcv.ch/invest.

Pour en être informé automatiquement, vous pouvez vous inscrire sur le site internet et ajouter ce produit dans la liste de vos favoris. Vous recevrez alors une information sous la forme d'un email d'alerte.

Remboursement du Certificat Tracker

Le montant de remboursement en USD se calcule en :

- multipliant le prix moyen de vente de chacun des titres à la période d'évaluation finale par leur quantité respective dans le panier
- ajoutant, au tout, le montant résiduel issu de la poche cash

Ce qui revient à appliquer la formule suivante :

$$\sum_{i=1}^{N} n_i \times P_i + C$$

où P_i Prix moyen de vente du titre *i* à la période d'évaluation finale en fonction de sa bourse de référence
n_i Nombre de titres *i* dans le panier à la période d'évaluation finale
N Nombre total de titres dans le panier
C Montant de la poche cash par certificat

Risque de liquidité

Si la revente des titres entrant dans la composition du certificat devait être fortement influencée par la liquidité journalière, l'émetteur se réserve le droit de négocier les ordres de vente sur plusieurs jours afin de ne pas pénaliser le prix de remboursement du Certificat.

Droit de résiliation de l'émetteur

L'émetteur dispose du droit de résilier la totalité des Certificats Tracker en circulation à tout moment, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission (à noter que le remboursement intégral sera automatiquement entrepris par l'émetteur si le nombre de Certificats en circulation devait être strictement inférieur à 2 000 pièces). L'annonce relative devra être faite au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Si en cours de vie du produit, le prix atteint 25% voire en-dessous, l'émetteur pourra également résilier immédiatement les Certificats Tracker sans annonce préalable. L'annonce de la date de résiliation effective sera faite dans les meilleurs délais.

Droit de résiliation de l'investisseur

Outre la possibilité de vendre ses Certificats Tracker sur le marché secondaire, l'investisseur dispose du droit, sous réserve que l'émetteur n'ait pas exercé son droit de résiliation auparavant, de résilier tous les Certificats Tracker qu'il détient. Il ne peut le faire que trimestriellement le dernier Mardi de chaque trimestre, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission. L'annonce de résiliation devra être transmise à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective en respectant les modalités de résiliation décrites ci-dessous. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Modalités de résiliation pour l'investisseur	Pour pouvoir exercer valablement son droit de résiliation, et sous réserve que l'émetteur n'ait pas préalablement exercé le sien, l'investisseur devra faire parvenir ses instructions à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. Cette communication peut être faite par courrier ou par mail aux adresses mentionnées sous « Contacts remboursement». La Banque dépositaire de l'investisseur doit préciser dans sa communication à l'agent de calcul : ▪ son nom, adresse et Clearing ▪ le numéro de valeur du certificat ▪ le nombre de Certificats Tracker concernés ▪ la date de résiliation effective (celle–ci doit être au moins d'un mois après la date de réception de la notification par l'émetteur) L'agent de calcul confirmera la résiliation à la Banque Dépositaire de l'investisseur en précisant notamment la date de résiliation effective.

Marché secondaire, Cotation, Clearing

Cotation, segment de marché	Une cotation à SIX Swiss Exchange n'est pas prévue en l'état.
Marché secondaire	Sous réserve des restrictions d'investissement, la négociation du Certificat a lieu une fois par jour. Les ordres passés avant 11 heures (le jour T) seront traités à partir de 11 heures sur les différents marchés (Europe et USA le jour T, Asie et Océanie le jour T+1). Les ordres passés après 11 heures seront traités le lendemain selon la même procédure. Lors de recomposition ou en cas de conditions de marché inhabituelles ou de tout autre événement imprévisible (par exemple, si une bourse sur laquelle est cotée une des actions du panier suspend ses activités), l'Émetteur se réserve le droit de suspendre les cotations.. L'écart entre le prix d'achat et le prix de vente ne dépassera, en aucun cas 1% et un montant minimum d'USD 50 000 sera proposé à l'achat et à la vente.
Clearing	SIX SIS SA
Matérialisation	La Valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée. Toute impression et/ou livraison de titres individuels sont donc exclues.

Fiscalité

Indications	Ces informations fiscales ne fournissent qu'un aperçu général sur les conséquences fiscales possibles liées à ce produit à la date de son émission. Les lois et les pratiques fiscales peuvent changer et avoir un effet rétroactif. Dans tous les cas, il appartient à l'Investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.
Suisse	Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces titres dans leur fortune privée, les gains réalisés lors de l'aliénation des Certificats sont considérés comme des gains en capital. Ils ne constituent actuellement pas un revenu imposable. Les dividendes réinvestis représentent un revenu imposable. Le produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé, ni au droit de timbre d'émission, ni au droit de timbre de négociation fédéral.
Fiscalité de l'épargne UE	Hors du champ d'application de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne. « Out of scope » (code Telekurs = 9)
Fiscalité US	Les revenus générés par ce produit considérés comme « dividend equivalent » (ou assimilés à des dividendes de source américaine) au sens de la section 871(m) du code fiscal américain peuvent être soumis à une retenue d'impôt à la source en vertu notamment de l'accord Qualified Intermediary (QI) et de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliant Act). La BCV prélève les montants dus au terme de cette législation fiscale. Tous les paiements dus à l'Investisseur dans le cadre de ce produit sont effectués nets de ces éventuels montants d'impôt prélevés à la source. Si un montant est retenu sur des versements d'intérêts, remboursements ou autres paiements effectués en relation avec ce produit, en raison de l'application de la section 871(m) du code fiscal américain, ni la BCV, ni un agent payeur, ni aucun autre tiers n'est tenu de compenser cette déduction d'impôt. Cela signifie que l'investisseur recevra un revenu plus bas que celui qu'il aurait reçu sans une telle déduction.

Informations juridiques

For, droit applicable

Lausanne, droit suisse

Prospectus

Ce document n'est pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 du Code suisse des obligations. Ce document fait office de prospectus simplifié conforme aux dispositions de l'article 5, al. 2 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et peut être obtenu gratuitement auprès de la BCV aux adresses (internet et postale) mentionnées sous Contacts.

Investment Manager

L'Investment Manager ne devient ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé de la BCV, et cette dernière ne peut être engagée à l'égard de tiers en raison de l'activité de l'Investment Manager, dont elle n'est ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé, ni le garant.

2. PERSPECTIVES DE GAINS ET PERTES

Prévision de marché

Ce Certificat vise à profiter d'une hausse de valorisation des sociétés qui composent le panier.

Profit potentiel

En cours de vie du produit, le détenteur du Certificat Tracker peut réaliser un gain lorsque le prix de marché du produit est supérieur à son prix d'acquisition. Au terme du Certificat Tracker (à la date d'évaluation finale) les perspectives de profits sont similaires à celles du sous-jacent et dépendent directement de la qualité des décisions d'investissement prises par l'Investment Manager.

Perte potentielle

Une perte peut se matérialiser en cas de revente du produit en cours de vie du produit ou en cas de remboursement à un prix inférieur au prix d'acquisition à la date d'évaluation finale.

L'Investment Manager assume l'entière responsabilité du choix initial du panier et des différentes recompositions ultérieures. L'Emetteur n'est nullement responsable des impacts de ces choix sur la valeur du Certificat Tracker et des pertes pouvant affecter les Investisseurs.

Scénarios

Performance du panier en USD (y.c. frais inclus dans le produit)	Montant remboursé par Certificat
25.00%	125.00
10.00%	110.00
0.00%	100.00
-5.00%	95.00
-10.00%	90.00
-25.00%	75.00

3. RISQUES SIGNIFICATIFS SUPPORTES PAR L'INVESTISSEUR

Tolérance au risque

Les risques sont similaires à un investissement direct dans les titres sous-jacents (évolution du cours de bourse, durée de détention du produit, volatilité des prix, etc).

Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les Investisseurs. L'Investisseur est invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner auprès de son conseiller indépendant sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking «Risques particuliers dans le négoce de titres» avant toute opération.

L'investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'émetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi.

La conservation de la valeur de l'instrument de placement ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'émetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit structuré.

Le rating de l'émetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.

Marché secondaire / liquidité de marché	En cas de marché secondaire organisé, l'émetteur cherche, dans des conditions normales de marché, à proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur concernant le produit. Toutefois, l'émetteur ne s'engage pas de façon ferme à fournir des liquidités au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assume aucune obligation légale découlant de l'indication de tels cours ou en rapport avec le niveau de détermination de tels cours. Dans des conditions spéciales de marché, quand l'émetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'émetteur.
Risque de marché	L'Investisseur est exposé aux risques d'inconvertibilité et d'ajustement des sous-jacents et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telles que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce, ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent. L'Investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité, ainsi que celles prévues par l'Emetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.
Risque de change	L'Investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs au taux de change.
Ajustement	L'Emetteur se réserve le droit d'adapter la composition du Certificat en cas d'évènements particuliers sur l'un des titres du panier comme une fusion, une acquisition ou si la négociabilité devenait fortement restreinte (liste non exhaustive). L'ajustement s'effectuera, dans l'intérêt des Investisseurs, selon les usages du marché en vigueur.

Informations importantes

Indications générales	Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future. Ce document est informatif; il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. L'Emetteur n'a pas l'obligation d'acquérir ce(s) sous-jacent(s).
Période de souscription	Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées ; l'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.
Conflit d'intérêt lié aux Certificats activement gérés	La BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit, verser à des tiers ou percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Toute rétrocession perçue de placements collectifs de capitaux sera reversée dans la poche cash. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquérir ou en disposer.
Restrictions de vente	La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. USA, US persons, UK, UE, Japon, JP persons) ; elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable. En cas de prestations financières transfrontalières, la BCV indique n'avoir effectué aucune analyse juridique transfrontière. Il appartient au distributeur du produit de respecter les dispositions légales en vigueur au lieu de la destination finale du produit.
Date de publication	13.03.2017 révisé le 01.07.2020, 07.02.2024 et 08.08.2024

Contacts

Equipe de vente	Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV
Téléphone	021 212 42 00 Nous attirons votre attention sur le fait que les communications sur ce numéro peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure
Fax	021 212 13 61
Internet/mail	www.bcv.ch/invest / structures@bcv.ch
Courrier	BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne

Contacts remboursement

Courrier	BCV, Support Produits Structurés et Emissions, 283-1404, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse
mail	spf@bcv.ch

Piguet Galland & vous.

BCV

Composition du panier

Les informations relatives à la composition actuelle (inclus ses composants) sont disponibles sur demande auprès de l'émetteur.